



REVUE DE PRESSE DU 02/02/2017

- 1- La Cellule de traitement du renseignement financier (Ctrf) a transmis, en 2016, à la justice une trentaine de dossiers de blanchiment d'argent, a appris l'APS auprès d'un responsable de cet organisme spécialisé. Avec ces nouveaux dossiers de blanchiment d'argent dont "le soupçon est avéré", le nombre global des dossiers portant sur cette catégorie de délit financier a atteint 154 affaires transmises à la justice depuis l'entrée en activité, en 2005, de la Ctrf qui est placée auprès du ministère des Finances.

- 2- La Ctrf a reçu 1.240 déclarations de soupçon de la part des banques en 2016 (contre 1.292 déclarations en 2015) et 168 rapports confidentiels de certaines administrations (contre 159 rapports en 2015). Les rapports envoyés par les banques et établissements financiers sont appelés "déclarations de soupçon" alors que ceux transmis par la Banque d'Algérie, les douanes et la Direction générale des impôts (DGI) sont intitulés "rapports confidentiels".

- 3- Le nouveau groupe "Lait et Giplait" va investir dans l'amont de la filière lait avec la création durant l'année en cours d'une filiale spécialisée dans l'élevage de bovins laitiers et la production de lait de vache, a indiqué à l'APS le PDG de ce groupe public, Mouloud Harim. La nouvelle filiale "Agro élevage" de Giplait aura à son actif la gestion de 19 fermes pilotes attribuées récemment au groupe par le Conseil des participations de l'Etat (CPE). "Cela va nous permettre d'être dans l'amont de la filière lait", a précisé M. Harim.

- 4- La Commission de coopération économique algéro-portugaise se réunira les 2 et 3 mars prochain à Lisbonne, indique mercredi un communiqué du ministère de l'Industrie et des Mines. Dans cette perspective, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb s'est entretenu avec le nouvel ambassadeur du Portugal Carlos Oliveira et ont fait le point de situation des préparatifs de la réunion du Groupe de travail conjoint de coopération économique Algéro-portugais, précise la même source.

- 5- Le Ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel, effectuera jeudi une visite de travail au Qatar au cours de laquelle il s'entretiendra avec le ministre qatari des Affaires étrangères, Mohamed Ben Abderrahmane Al-Thani.



- 6- Le Directeur général de la Sûreté nationale le général major Abdelghani Hamel a appelé, mercredi à Alger, au renforcement des actions de proximité et de sensibilisation afin d'assurer la sécurité au sein de la société et préserver les biens. Lors d'une rencontre avec les cadres de l'Ecole supérieure de la police, Le général major Hamel a affirmé que le citoyen était "l'élément essentiel de l'équation sécuritaire", appelant au renforcement des actions de proximité et de sensibilisation pour assurer la sécurité au sein de la société et préserver les biens".

- 7- Six (6) narcotrafiquants ont été interceptés mardi à Oran, Tlemcen, Biskra et Tipasa par des éléments de la Gendarmerie nationale qui ont également saisi 3,71 quintaux de kif traité, indique mercredi le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.



A lire :

Renseignement financier: une trentaine de dossiers de blanchiment d'argent transmis à la justice en 2016

ALGER - La Cellule de traitement du renseignement financier (Ctrf) a transmis, en 2016, à la justice une trentaine de dossiers de blanchiment d'argent, a appris l'APS auprès d'un responsable de cet organisme spécialisé.

Avec ces nouveaux dossiers de blanchiment d'argent dont "le soupçon est avéré", le nombre global des dossiers portant sur cette catégorie de délit financier a atteint 154 affaires transmises à la justice depuis l'entrée en activité, en 2005, de la Ctrf qui est placée auprès du ministère des Finances.

La grande majorité de ces dossiers provient des déclarations de soupçon adressées par les banques à la Ctrf, tandis que le reste émane d'autres administrations comme les Douanes et la Banque d'Algérie sachant que cette cellule n'est pas habilitée à procéder par auto-saisine.

En somme, la Ctrf a reçu 1.240 déclarations de soupçon de la part des banques en 2016 (contre 1.292 déclarations en 2015) et 168 rapports confidentiels de certaines administrations (contre 159 rapports en 2015).

Les rapports envoyés par les banques et établissements financiers sont appelés "déclarations de soupçon" alors que ceux transmis par la Banque d'Algérie, les douanes et la Direction générale des impôts (DGI) sont intitulés "rapports confidentiels".

L'écart important entre le nombre de déclarations de soupçons transmises annuellement à la Ctrf et celui des dossiers soumis à la justice suite à ces rapports, s'explique par le fait que les banques déclarent, souvent, les dépôts financiers importants qu'elles jugent suspects, alors que la Ctrf se prononce uniquement sur les affaires de blanchiment avéré, en coordination avec d'autres institutions nationales concernées.

D'autre part, la Ctrf a signalé, dans le cadre du partage d'informations et de la coordination nationale, certaines affaires aux institutions nationales concernées. Le nombre de ces transmissions a avoisiné les 2.000 communications à la fin 2016.

=21 accords d'échange d'informations conclus avec ses homologues étrangers=

Au plan international, la Ctrf continue à développer une politique de négociation d'accords administratifs de coopération bilatérale facilitant les échanges d'informations financières entre les cellules de renseignements financiers.

Dans ce cadre, elle a conclu à ce jour 21 mémorandums d'entente et d'échanges d'informations avec des cellules homologues d'Afrique, du Moyen Orient, d'Europe et d'Asie, indique-t-on de même source.

Des informations sont également partagées avec des cellules homologues dans le cadre des demandes d'assistance internationale, selon la Ctrf qui a reçu, à ce jour, 79 demandes d'assistance internationale et émis 129 demandes à ses partenaires étrangers.



Pour rappel, l'Algérie a été retirée en 2016 de la liste "des pays et territoires non coopératifs du GAFI (Groupe d'action financière) suite aux différentes mesures prises, au plan législatif et réglementaire, pour l'adaptation de son dispositif aux normes internationales en la matière.

En plus de la Ctrf, d'autres affaires de blanchiment d'argent et infractions sous-jacentes sont régulièrement traitées par d'autres institutions nationales compétentes en la matière que sont les pôles pénaux spécialisés, la police judiciaire sur réquisition du parquet, les services du Commerce, les administrations fiscale et douanière ainsi que la Banque d'Algérie pour les infractions à la législation des changes.

-FIN-